

ACTION URGENTE

IRAN. RISQUE IMMINENT D'EXÉCUTION POUR UN KURDE IRANIEN

Le 1^{er} mai, le prisonnier kurde iranien Ramin Hossein Panahi a été transféré en détention à l'isolement en vue de son exécution, prévue le 3 mai. Le fait d'exécuter cet homme irait à l'encontre du droit international.

Ramin Hossein Panahi, 22 ans, membre de la minorité kurde d'Iran, a été condamné à mort le 16 janvier 2018, à l'issue d'un procès manifestement inique qui a duré moins d'une heure. Sa famille a déclaré à Amnesty International qu'il avait comparu devant le tribunal révolutionnaire de Sanandaj, dans la province du Kurdistan, portant des marques de torture sur le corps. Pourtant, le tribunal n'a pas ordonné d'enquête. D'après son avocat, le tribunal l'a déclaré coupable d'avoir « pris les armes contre l'État » (*baqi*) et l'a condamné à mort en se basant seulement sur son appartenance au groupe armé d'opposition kurde Komala. Aucune preuve le reliant spécifiquement à des activités impliquant un homicide volontaire n'a été présentée, alors qu'il s'agit du niveau de gravité minimum requis par le droit international pour un recours à la peine capitale. Entre son arrestation et son procès, il n'a pu s'entretenir avec son avocat que lors d'une brève rencontre, en présence d'agents du renseignement. Les autorités ont également refusé de les informer, son avocat et lui, des éléments à charge retenus contre lui et de leur fournir une copie écrite du jugement. La Cour suprême a confirmé sa condamnation à mort en mars 2018.

La famille de Ramin Hossein Panahi a indiqué qu'à plusieurs reprises des agents du ministère du Renseignement lui avaient rendu visite en prison et lui avaient dit que sa condamnation à mort serait commuée en peine de réclusion s'il acceptait de faire des « aveux » télévisés et de dénoncer les groupes d'opposition kurdes comme des « terroristes ». Face à son refus, ils l'ont averti qu'il paierait son « entêtement » de sa vie. Ramin Hossein Panahi a été arrêté le 23 juin 2017. À la suite de son arrestation, il a été victime d'une disparition forcée pendant quatre mois. Selon lui, durant cette période et durant deux autres mois passés à l'isolement, des agents du ministère du Renseignement et des gardiens de la révolution (*pasdaran*) l'auraient torturé à maintes reprises. Ils l'auraient frappé à coups de câbles, roué de coups de poing et de pied dans le ventre et lui auraient frappé la tête contre le mur. Ils l'ont aussi délibérément privé de soins médicaux adaptés alors qu'il avait été blessé par des tirs au moment de son arrestation.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, quelles que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur et la méthode d'exécution utilisée par l'État. La peine de mort est une violation du droit à la vie et constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en persan ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités iraniennes de ne pas procéder à l'exécution de Ramin Hossein Panahi ;
- demandez-leur de veiller à ce que la condamnation à mort de cet homme soit annulée et à ce qu'il soit libéré, à moins qu'il n'existe des éléments suffisants, n'ayant pas été obtenus sous la torture ni à l'aide d'autres mauvais traitements, permettant de l'inculper d'une infraction reconnue par le droit international et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes d'équité, sans recours à la peine de mort ;
- engagez-les à diligenter une enquête prompte, indépendante et impartiale sur sa disparition forcée, son maintien prolongé à l'isolement et sur ses allégations de torture et de mauvais traitements, et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements dans le cadre de procédures équitables ;
- encouragez-les à instaurer immédiatement un moratoire officiel sur les exécutions, en vue de l'abolition de la peine capitale.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 MAI 2018 À :

Haut Conseil des droits humains
Mohammad Javad Larijani
Esfaniar Boulevard, Niayesh Intersection
Vali Asr Avenue, Tehran, Iran

Directeur de la prison centrale de
Sanandaj
Aziz Heidary
Ershad Street
Sanandaj, Kurdistan Province, Iran

Adjoint aux droits humains et aux
affaires internationales, Ministère de la
Justice
Mahmoud Abbasi
Number 1638, Below Vali Asr Square
Vali Asr Avenue, Tehran, Iran
Courriel : dr.abbasi@sbm.ac.ir

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 171/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/6734/2017/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. RISQUE IMMINENT D'EXÉCUTION POUR UN KURDE IRANIEN

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Au titre de l'article 287 du Code pénal islamique, « [t]out groupe prenant les armes contre les fondements de la République islamique d'Iran est considéré comme *baqi* et, s'ils venaient à recourir aux armes, ses membres seront condamnés à mort. » Toutefois, l'article 288 prévoit que si les membres d'un tel groupe sont arrêtés avant d'avoir fait usage d'armes, ils seront condamnés à une peine d'emprisonnement. Amnesty International n'a pas pu établir les circonstances précises de l'arrestation de Ramin Hossein Panahi. Komala a initialement publié une déclaration affirmant que Ramin Hossein Panahi et trois autres de ses membres avaient pris part à un affrontement armé avec des gardiens de la révolution (*pasdaran*) dans le quartier de Shalman, à Sanandaj. Komala est un groupe d'opposition kurde qui mène une lutte armée contre la République islamique d'Iran depuis les années 1980. Lors de la fusillade, Ramin Hossein Palanhi a été grièvement blessé et les trois autres hommes ont été abattus. Cependant, Ramin Hossein Panahi et son avocat ont affirmé depuis que seuls les gardiens de la révolution avaient tiré des coups de feu. Cette version a été corroborée le 17 juillet 2017 par un article d'un média national affilié au ministère du Renseignement, Akam News, selon lequel les gardiens de la révolution leur avaient tendu une embuscade et leur avaient tiré dessus, sans que ceux-ci ne puissent riposter. Dans une déclaration officielle datée du 23 juin 2017, les *pasdaran* ont annoncé qu'ils n'avaient déploré aucun blessé dans leurs rangs.

Depuis son arrestation, le 23 juin 2017, jusqu'au 9 janvier 2018, date de son transfert à la prison centrale de Sanandaj, Ramin Hossein Panahi a été détenu à l'isolement dans des centres de détention gérés par les gardiens de la révolution et le ministère du Renseignement. Durant les quatre mois pendant lesquels il a été victime d'une disparition forcée à la suite de son arrestation, ses parents, âgés, ont indiqué avoir déployé des efforts considérables pour le localiser en se rendant dans plusieurs bureaux du gouvernement dans les villes de Sanandaj et de Qorveh et dans le village de Dehgolan, situés dans la province du Kurdistan. Ils ont ajouté n'avoir obtenu aucune information sur le sort qui lui avait été réservé ni sur l'endroit où il se trouvait. Au lieu de cela, des responsables ont proféré des menaces et des insultes à leur rencontre, qualifiant leur fils de « terroriste ». Après avoir tourmenté sa famille pendant plus de quatre mois, le ministère du Renseignement à Sanandaj a contacté la mère de Ramin Hossein Panahi le 31 octobre 2017, lui enjoignant de se rendre au terminal de bus de Sanandaj, ce qu'elle a fait sans attendre. De là, elle a été conduite par des agents du ministère du Renseignement dans un lieu tenu secret pour rencontrer son fils. Selon sa mère, ces agents souhaitaient au départ prendre des photos et des vidéos de cette rencontre familiale, mais Ramin Hossein Panahi s'y est opposé et ils ont retiré leurs appareils.

Le 23 juin 2017, quelques heures après l'arrestation de Ramin Hossein Panahi, les gardiens de la révolution ont fait irruption au domicile de ses parents, dans le village de Qeruchay, près de Sanandaj, et ont arrêté son frère, Afshin Hossein Panahi. Ils ont fait une nouvelle descente à leur domicile le 24 juin et ont arrêté trois autres membres de sa famille : Ahmad Hossein Panahi (son beau-frère) ; Zobeyr Hossein Panahi (un parent éloigné) ; et Anvar Hossein Panahi (son cousin). Les informations recueillies par Amnesty International laissent penser qu'aucun de ces hommes n'était impliqué dans les affrontements armés et que les *pasdaran* les ont arrêtés pour exercer des représailles. En octobre 2017, Afshin Hossein Panahi a été condamné à huit ans et demi de prison, peine qu'il purge actuellement à la prison centrale de Sanandaj. Ahmad Hossein Panahi et Zobeyr Hossein Panahi ont été condamnés à cinq et six ans de prison respectivement. Ils ont tous été déclarés coupables d'infractions liées à la sécurité nationale en raison de leur implication avec Komala. Ahmad Hossein Panahi a été de nouveau arrêté le 1^{er} mai pour commencer à purger sa peine.

Le droit international restreint l'usage de la peine de mort aux « crimes les plus graves », à savoir, selon l'interprétation des organismes internationaux, les crimes impliquant un « homicide volontaire ». Aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, tous les accusés comparaisant devant la justice ont droit à une procédure équitable. Étant donné le caractère irréversible de la peine capitale, le droit international relatif aux droits humains exige explicitement que les procédures dans les affaires où elle peut être prononcée soient rigoureusement conformes à toutes les normes internationales garantissant le droit à un procès équitable, quelle que soit la gravité du crime commis.

Nom : Ramin Hossein Panahi

Homme

Action complémentaire sur l'AU 171/17, MDE 13/8324/2018, 1^{er} mai 2018